|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2019Genève, 10-20 juin 2019** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 18** | **Révision 1 du Document C19/7-F** |
| **12 juin 2019** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général |
| rapport sur l'avancement du projet de locaux du siège de l'union |

|  |
| --- |
| RésuméOn trouvera dans le présent document des informations actualisées sur le projet de locaux du siège de l'UIT. Ce document précise les progrès qui ont été accomplis depuis la séance finale de la session de 2018 du Conseil, qui s'est tenue à Dubaï.Suite à donnerLe Conseil est invité à **approuver** le présent rapport et à **formuler toute orientation supplémentaire** qu'il jugera nécessaire.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références[*Décision 588*](https://www.itu.int/md/S16-CL-C-0124/en)du Conseil*;* [*Résolution 212 (Dubaï, 2018)*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/RES-212-F.pdf) *de la Conférence de plénipotentiaires;* [*C18/123+Add 1*](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0123/en) |

# 1 Rappel

1.1 Par sa [Décision 588](https://www.itu.int/md/S16-CL-C-0124/fr), le Conseil à sa session de 2016 a décidé de remplacer le bâtiment Varembé par une nouvelle construction qui inclura aussi les bureaux et les installations de la Tour.

1.2 A sa session de 2018, le Conseil a approuvé la création d'un fonds provisoire (le "Fonds pour le projet de nouveau bâtiment") pour permettre le financement du nouveau bâtiment à l'aide des excédents liés à l'exécution du budget et de dons.

1.3 Par sa Résolution 212 (Dubaï, 2018), la Conférence de plénipotentiaires a décidé que le Fonds susmentionné ainsi que tout parrainage et don reçu pourraient compléter l'enveloppe financière du projet, tandis que la Décision 588 du Conseil restait en vigueur.

1.4 Durant la période écoulée depuis la publication du Document C19/7, CDTK a fourni des estimations plus précises, qui ont permis de réduire les incertitudes. La partie 4 et l'Annexe 2 ont été mises à jour en conséquence.

# 2 Parti architectural

2.1 Le second message à l'intention du pays hôte suppose, entre autres choses, l'élaboration d'un parti architectural pour permettre une évaluation fonctionnelle du projet au regard du programme, une évaluation détaillée des coûts et une approbation des plans détaillés.

2.2 L'architecte continue d'optimiser les coûts du parti architectural initial qui a été présenté en octobre 2018. La version finale proposée a été présentée le 1er avril 2019.

2.3 Cette version compte au total dix étages: un sous-sol, un rez inférieur (côté rue de Varembé), un rez supérieur (côté avenue Giuseppe Motta), un niveau technique, un jardin intérieur et cinq étages de bureaux supérieurs.

2.4 Du fait de la suppression d'un étage de bureaux par rapport au projet lauréat, la hauteur du bâtiment est ramenée à 37,1 mètres. L'UIT a reçu la confirmation du Conseil d'État de la République et canton de Genève qu'il ne sera pas nécessaire de réviser le plan d'aménagement local pour cette hauteur et que l'examen de l'approbation des plans suivra la procédure ordinaire.

2.5 Le nouveau bâtiment doit être conforme aux normes minimales de sécurité opérationnelle en vigueur dans le système des Nations Unies (UN‑MOSS) qui s'appliquent à tous les bâtiments des organisations du système des Nations Unies nouveaux ou modernisés partout dans le monde. Conformément à la recommandation formulée par le Conseil à sa session de 2017, l'UIT a pris contact avec les autorités du pays hôte pour discuter des menaces et des mesures d'atténuation adéquates pour le nouveau bâtiment. Une réunion sur l'évaluation des menaces et les mécanismes de sécurité, rassemblant des représentants de l'UIT, du Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU (UNDSS), du cabinet d'architectes (CDTK) et des autorités du pays hôte (DFAE/FEDPOL), a été organisée afin de connaître les différents points de vue et de se pencher sur les préoccupations relatives aux questions de sécurité.

2.6 En décembre 2018 et février 2019, un architecte du Département UNDSS et un expert en atténuation des effets des explosions du Groupe de la sécurité des personnes de New York ont entrepris une évaluation de la sécurité physique et une inspection du projet et de la conception du nouveau bâtiment en tenant compte de mesures de sécurité prescrites par les normes UN-MOSS. Le rapport d'évaluation préliminaire a relevé les mêmes préoccupations/difficultés pour le nouveau bâtiment que celles reconnues par le Secrétariat de l'UIT, lesquelles entraînent des risques inacceptables au regard des normes UN-MOSS:

– distances de sécurité insuffisantes par rapport aux véhicules sur la rue de Varembé;

– voies d'entrée et de sortie du parking public du côté de la rue de Varembé passant sous le bâtiment.

2.7 Le rapport officiel demandé par l'Union *rejoint* *le concept stratégique initial de bonne pratique de sécurité* qui avait été conçu par l'UIT et l'architecte, à savoir la création de deux couches séparées de clôtures d'enceinte, c'est-à-dire des clôtures anti-véhicules installées autour de la parcelle le plus loin possible du bâtiment pour gagner le maximum de distance de séparation et une clôture empêchant l'intrusion de piétons installée pour canaliser les personnes non accréditées vers un pavillon de contrôle/accréditation (pour les visiteurs et les délégués non accrédités) qui sera situé à la nouvelle entrée du côté de l'avenue Giuseppe Motta. Ce rapport a été transmis au Groupe de travail sur la sécurité du Comité de liaison et au Groupe consultatif d'États Membres (MSAG). Le Vice-Secrétaire général a écrit à l'Ambassadeur de la Suisse pour poursuivre les discussions avec les autorités du pays hôte concernant l'intégration de mesures adéquates d'atténuation des risques telles que celles exposées dans le rapport officiel.

2.8 Les discussions qui ont suivi, dans le cadre du Comité de liaison, avec la Mission suisse auprès des organisations internationales à Genève et avec la FIPOI montrent que la Suisse comprend les problèmes que pose en termes de collaboration, d'incidences financières et d'accès, l'intégration d'un bâtiment conforme aux exigences de sécurités UN-MOSS dans un tissu urbain dense et qu'elle étudie actuellement les meilleurs solutions pour parvenir au résultat souhaité.

# 3 Gestion et gouvernance

3.1 La gouvernance du projet est clarifiée et l'équipe renforcée à mesure que les travaux progressent, l'objectif étant d'éviter les doublons, de garantir une visibilité suffisante pour toutes les parties prenantes et de réduire autant que faire se peut les dépenses directes tout en continuant d'assurer une gestion des risques satisfaisante. À cet égard, le Groupe MSAG, le CCIG et le pays hôte ont fourni des avis précieux.

3.2 On trouvera dans l'[Annexe 1](#Annex1) un organigramme mis à jour.

– La Commission de direction est composée des fonctionnaires élus de l'UIT.

– Le Comité de liaison et ses groupes de travail assurent la liaison avec le pays hôte.

– Le Groupe chargé des spécifications du nouveau bâtiment rassemble les coordonnateurs des unités opérationnelles de l'UIT.

# 4 Financement: Résolution 212 (Dubaï, 2018) et Décision 5 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires

4.1 La Conférence de plénipotentiaires de 2018 a adopté sa Résolution 212 (Dubaï, 2018) relative aux locaux futurs du siège, qui remplace la Résolution 194 (Busan, 2014).

4.2 Par cette Résolution, la Conférence a décidé:

– que la Décision 588 (2016) et les autres décisions pertinentes du Conseil devraient être respectées;

– que le financement devrait provenir principalement d'un prêt sans intérêt sur 50 ans de la Confédération suisse qui ne devrait pas dépasser 150 millions CHF, qui peut être complété par des parrainages et des dons ainsi que par le fonds temporaire créé par le Conseil à sa session ordinaire de 2018;

– que le Groupe MSAG continuerait de se réunir en général tous les trimestres pour examiner les progrès réalisés et donner des orientations, et que les représentants des missions permanentes à Genève seraient tenus au courant de l'évolution du projet lors de réunions d'information organisées au moins deux fois par an.

4.3 De plus, aux termes de la Décision 5 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, le Conseil est chargé:

"*d'autoriser le Secrétaire général, dans le cas où un excédent est enregistré dans le cadre de la mise en œuvre du budget, à affecter un montant approprié au Fonds pour le projet de nouveau bâtiment, afin de financer les coûts qui ne peuvent pas être financés, d'un point de vue juridique, par le prêt consenti par le pays hôte;*".

4.4 Cela signifie que les sources de financement suivantes existent aujourd'hui:

– le prêt du pays hôte (pour les éléments qui peuvent être inclus d'un point de vue juridique);

– des parrainages;

– des dons;

– le Fonds pour le projet de nouveau bâtiment créé par le Conseil à sa session de 2018 (pour les éléments qui ne peuvent être financés par le prêt d'un point de vue juridique).

4.5 Il est proposé de verser sur le Fonds pour le projet de nouveau bâtiment susmentionné 6 millions CHF provenant d'économies réalisées en 2018. On trouvera dans l'Annexe 2 une description du financement, avec ce versement.

4.6 Les facteurs ci-après, qui entraînent des coûts supplémentaires, sont apparus depuis que la Décision 588 du Conseil a été approuvée en 2016: exigences de sécurité accrues afin de satisfaire aux normes UN-MOSS; nécessité d'organiser les conférences/manifestations en dehors de Genève; fourniture de services d'appui extérieurs pour le projet; et déplacement d'un transformateur électrique urbain situé sous le bâtiment Varembé actuel.

4.7 Comme indiqué dans l'Annexe 2, un financement additionnel d'un montant de 9,673 millions CHF est nécessaire pendant toute la durée du projet.

# 5 Parrainages et dons

5.1 En avril 2019, l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis s'étaient généreusement engagés à apporter respectivement un financement de 10 millions CHF et 5 millions CHF et des dons de 100 000 USD et de 40 000 CHF avaient généreusement été versés par la République tchèque et le Ghana.

5.2 D'autres États Membres ont fait part de leur souhait d'apporter un parrainage et leurs propositions sont actuellement à l'étude. Les États Membres et les Membres de Secteur sont en outre encouragés à apporter des parrainages et/ou à faire des dons et à demander des précisions au Vice-Secrétaire général s'ils sont intéressés.

# 6 Fonctionnaires et ressources externes

6.1 Outre la Conseillère principale pour le projet de construction (P5) recrutée à plein temps en tant que responsable du projet et le Responsable principal des achats (P4) déjà en poste, une division a été créée au sein du Bureau du Secrétaire général, comprenant deux personnes qui ont été détachées à 100%, à savoir un coordonnateur chargé de l'architecture et de l'ingénierie (P3) et un assistant principal (G6). D'autres fonctionnaires s'acquittent de tâches liées au projet dans le cadre de leurs responsabilités existantes.

6.2 KPMG a été recruté pour fournir des services de conseil concernant l'appui technique jusqu'en avril 2019. Un appel d'offres international a été lancé en novembre 2018 pour la fourniture, à compter d'avril 2019, de services de gestion du projet, d'appui technique et d'appui à la gestion des risques à long terme; l'appel d'offres a débouché sur une recommandation qui a été acceptée par le Secrétaire général. Un contrat est en cours de négociation avec un fournisseur de renommée internationale qui assistera aux réunions du Comité de direction et en particulier du sous‑groupe sur les spécifications.

# 7 Continuité des activités pendant les phases de démolition et de construction

7.1 Le Secrétariat de l'UIT travaille afin d'éviter de devoir louer des bureaux temporaires pendant la période de transition (entre le départ du bâtiment Varembé et l'installation dans le nouveau bâtiment) en utilisant plus efficacement l'espace disponible dans la Tour et le bâtiment Montbrillant et en mettant en place des méthodes de travail souples.

7.2 Le Secrétariat de l'UIT examine les solutions possibles pour éviter de devoir louer des salles de réunion pendant la période où les salles de réunion de la Tour et de Montbrillant ne seront pas utilisables en raison des perturbations dues à la réalisation du gros œuvre (en 2022‑2023) grâce aux propositions faites par les États Membres d'accueillir les réunions selon les conditions habituelles (en couvrant les coûts de voyage et de subsistance du personnel d'appui de l'UIT).

# 8 Calendrier

8.1 On trouvera dans l'[Annexe 3](#Annex3) un récapitulatif du calendrier du projet avec les grandes étapes.

Annexe 1

****

Annexe 2

Informations financières sur le budget

*Notes relatives au tableau des coûts budgétaires*

1) Fonctionnaires déployés en interne pour les principales fonctions internes: les postes de conseillère principale pour le projet de construction (P5), de coordonnateur chargé de l'architecture et de l'ingénierie (P3) et d'assistant de projet (G6) sont financés au titre du budget ordinaire à compter de 2019 (ils sont inscrits dans le projet de budget pour 2020‑2021). Indépendamment du projet de nouveaux locaux, le travail visant à faire évoluer la culture institutionnelle est financé grâce au budget ordinaire.

2) CDTK a approuvé des honoraires d'architecte réduits (réduction de plus de 6 millions CHF). Il n'est pas nécessaire de louer des salles de conférence (2,5 millions CHF) ou des espaces de bureaux temporaires (5 millions CHF) (voir la partie 7 ci-dessus).

3) "pouvant être financé par le prêt" indique que, d'un point de vue juridique, les éléments peuvent être financés par le prêt et non que le montant du prêt est garanti.

4) Le fonds de réserve additionnel de 7 millions CHF est comptabilisé à la fois dans la colonne "Coût" et en tant que composante du prêt (colonne "Financement").

5) Les parrainages et dons, s'élevant à 15 140 000 CHF, sont compris. D'autres parrainages et dons sont attendus.

6) Il est proposé de verser sur le Fonds pour le projet de nouveau bâtiment 6 millions CHF provenant de l'excédent enregistré dans le cadre de la mise en œuvre du budget ordinaire en 2018. À sa session de 2019, le Conseil est invité à approuver cette proposition. Des économies seront peut-être réalisées au cours des années suivantes, mais ne sont pas garanties.

7) Si l'on part du principe que la totalité du fonds de réserve additionnel (7 millions CHF) est utilisée, il faudrait que le Conseil approuve l'affectation de crédits supplémentaires d'un montant de 9,673 millions CHF pour financer le projet de nouveau bâtiment.

Tableau – Informations financières, catégories CFC: en milliers CHF (mis à jour en juin 2019)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Éléments pouvant être financés par le prêt accordé par le pays hôte | Coût | Financement |
| Dotation en personnel: poste P5, financé par le prêt au 31/12/2018 *(puis au titre du budget ordinaire (conformément à la Décision 5), en tant qu'élément ne pouvant pas être financé par le prêt)* | 226 |  |
| CFC 1-4 Construction *(dont 3 000 pour les exigences de sécurité du DSS)* | 122 978 |  |
| CFC 5 Permis de construire, taxes et assurances | 1 480 |  |
| CFC 5 Concours d'architecture | 722 |  |
| CFC 5 Relogement du personnel et organisation des conférences/manifestations en dehors de Genève | 6 000 |  |
| CFC 6 Services d'appui extérieurs | 5 875 |  |
| CFC 6 Honoraires de CDTK  | 19 932 |  |
| CFC 6 Honoraires de l'entreprise générale | 4 600 |  |
| **Sous-total** | **161 813** |  |
| CFC 8 Fonds de réserve | 7 000 |  |
| **Total, dont Fonds de réserve** | **168 813** |  |
| Prêt accordé par le pays hôte |  | **150 000** |
| Dons et parrainages acceptés |  | 15 140 |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Éléments ne pouvant être financés par le prêt*(à financer au titre du Fonds pour le projet de nouveau bâtiment de l'UIT)* |  |  |
| CFC 9 Mobilier amovible | 5 000 |  |
| CFC 9 Équipements TIC actifs | 7 000 |  |
| **Total des éléments ne pouvant être financés par le prêt** | **12 000** |  |
| Fonds dédiés: excédent budgétaire 2018[[1]](#footnote-1) |  | 6 000 |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Résumé |  |  |
| Total des coûts du projet | **180 813** |  |
| Financement disponible (conformément à la Résolution 212 de la PP) | **170 140** |  |
| **Reste du financement à trouver** |  | **9 673** |

Annexe 3

Calendrier du projet de locaux du siège

*(Ce calendrier repose sur les éléments transmis par l'architecte au 1er avril 2019)*

Livraison définitive de l'avant-projet Mai 2019

Envoi de la proposition de second message à la FIPOI Juin 2019

Envoi du second message aux Chambres fédérales Août 2019
Dossier complet Novembre 2019

Dépôt des demandes d'autorisation Août 2020
Fin de la procédure d'obtention des autorisations Février 2021

Publication de l'appel à déclaration d'intérêt Janvier 2021
Élaboration de la liste restreinte Mai 2021

Mise à disposition de la seconde tranche du prêt Mars 2021

Élaboration du dossier définitif détaillé pour l'appel d'offres
Publication de l'appel d'offres Octobre 2021
Validation de la décision Mai 2022
Conclusion du contrat avec l'entreprise générale Juin 2022

Début des travaux Juillet 2022
Début de la démolition du bâtiment Varembé Novembre 2022
Fin du gros œuvre Septembre 2024
Réception du bâtiment Juin 2026

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Sous réserve de l'approbation du Conseil à sa session de 2019. [↑](#footnote-ref-1)